



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 1998-1999

## PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU EXÉCUTIF

### A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 20 MAI 1999

Le présent rapport d'activités couvre la période du 15 mai 1998 au 20 mai 1999. Il vous est présenté par le Bureau exécutif de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires Vaudois constitué par Thierry Juvet, vice-président, Cédric Éperon, secrétaire général, Jean-François Périsset, trésorier, Christian Rapin, membre et Robert Vaucher, président.

Lors des moments difficiles des négociations de l'automne 1998, le BE a été renforcé par Frédéric Dupuis, Philippe Martinet, Jean-Christophe Sauterel et Pierre Théraulaz.

## SOMMAIRE

- 1.- Vie interne de la FSF
- 2.- Loi sur le Statut
- 3.- Convention salariale
- 4.- COPAR et CPEV
- 5.- Nos engagements actuels

Nouvelle adresse : FSF-Vaud, Ch. des Allinges 2, case postale 27, 1000 Lausanne 19. Tél.+Fax 021-601 50 19

FSF-Vaud, Mon-Repos 4, 1005 Lausanne

Tél. & Fax : 021 - 320 63 88 (24h/24h)

Ouverture du secrétariat : Lundi 09h00 - 11h00 / Mardi 14h00 - 16h00 / Vendredi 09h00 - 11h00

## 1.- VIE INTERNE DE LA FSF

### Bureau Exécutif et Comité central

Depuis la dernière assemblée des délégués à Mézières, le Bureau Exécutif s'est réuni formellement 13 fois, très souvent renforcé l'automne dernier par notre groupe de négociations. Les membres du Bureau Exécutif ont assisté à plusieurs assemblées annuelles de sociétés membres. Le Président s'est rendu à plusieurs réunions sectorielles afin de présenter la FSF. De très nombreux contacts ont eu lieu avec le Chef du Service du personnel et quelques-uns de ses adjoints ainsi que, lors des séances de la "Table ronde" avec les représentants des partis politiques présents au Grand Conseil.

Le Comité central a tenu 13 séances durant l'année écoulée, dont plus de la moitié durant les mois de septembre à novembre 1998. Plusieurs mutations sont intervenues au sein de ses membres. Nous remercions ceux-ci pour leur assiduité aux séances. Nous regrettons toutefois que quelques associations aient de la peine à y déléguer régulièrement une personne. Dans une période cruciale pour l'avenir de la fonction publique, il serait judicieux que chaque président d'association puisse se faire remplacer en cas d'indisponibilité. Nous remercions aussi Madame Florence Delachaux, notre Secrétaire, pour l'immense travail accompli, pour sa disponibilité et son efficacité.

Au 31 décembre 1998, 20 associations faisaient partie de la FSF et représentaient plus de 8'500 fonctionnaires, actifs et retraités. L'Association du Corps Enseignant et du Personnel de l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne a annoncé sa prochaine dissolution, des changements de structure ayant modifié le statut du personnel. L'Association des Conseillers pédagogiques primaires a demandé son admission à la FSF, son Président suit régulièrement nos séances depuis l'automne 1998.

Le Comité central a dû beaucoup s'investir cette année pour faire face aux attaques de la majorité politique contre la fonction publique. Parallèlement aux difficiles négociations sur la convention salariale, il a fallu organiser 3 assemblées extraordinaires des délégués, une journée de manifestation et une journée de grève. Nous avons dû prendre position sur plusieurs projets de loi, nous engager dans le Comité droit au social sans oublier le projet de loi sur le Statut des fonctions publiques cantonales. Plus récemment, nous avons participé aux travaux de la "Table ronde", et à diverses commissions dont nous parlerons ultérieurement. Plusieurs membres du Comité central se sont investis dans la préparation de la journée du 1er mai. Que tous ceux qui ont accepté de s'investir à un titre ou à un autre soient remerciés.

## 2.- LOI SUR LE STATUT

Au printemps, le Conseil d'Etat mettait en consultation un avant-projet de loi sur le Statut des fonctions publiques cantonales. Notre réponse avait fait l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée des délégués de mai 1998. Dès lors, en mai et juin, nous avons rencontré M.Charles Favre à 4 reprises afin de préparer et fixer les dates des négociations. A 5 jours du début de celles-ci, le Conseil d'Etat retirait son avant-projet, prétextant que les positions exprimées lors de la consultation étaient par trop divergentes. Pour nous qui avons investi beaucoup de temps dans la préparation des négociations, cette décision fut la première d'une série qui aboutira à la situation extrêmement tendue de l'automne. Il est évident que le nouveau Conseil d'Etat, issu des élections de mars, n'était pas prêt à négocier et voulait montrer sa volonté d'intransigeance face à ses fonctionnaires.

Durant l'automne, face à notre détermination, le Conseil d'Etat acceptait que les associations soient associées à l'élaboration du nouveau Statut. Une série de rencontres permit de dégager les thèmes principaux à négocier ainsi que les modalités

pratiques des négociations. Depuis février, plus rien ne s'est passé, si ce n'est le départ de M. Jean-Marc Mommer, chef du personnel. Son successeur, M. Frédéric Daler, doit reprendre le dossier et remettre sur pied le calendrier des négociations.

En bref, nous en sommes au même point qu'en avril 1998.

### 3.- CONVENTION SALARIALE

Au début de juillet, le Service du personnel envoyait une liste de propositions d'économies aux associations afin qu'elles étudient lesquelles elles retenaient pour arriver à une cible non négociable de 35 millions. Les 3 associations rencontraient le Conseil d'Etat le 13 août et, dans une déclaration commune, refusaient d'entrer en discussion tant que le gouvernement n'apportait pas d'éléments permettant une véritable négociation. Depuis ce moment, le Conseil d'Etat a refusé toute discussion, présentant un projet d'économies où apparaissait une mesure structurelle: le doublement de la déduction de coordination amenant une diminution des rentes pouvant aller jusqu'à 600 fr par mois. Une autre mesure touchait principalement les nouveaux collaborateurs: la réduction des annuités de 55%.

Au début septembre, la FSF demandait à la COPAR d'intervenir pour une tentative de conciliation et parallèlement au Conseil d'Etat l'octroi d'une demi-journée de congé le 24 septembre pour organiser une assemblée générale afin d'informer les collaborateurs de l'Etat.

Le 15 septembre, l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions (CPEV) donnait un préavis négatif au doublement de la déduction de coordination.

Lors de l'Assemblée du personnel organisée sur la Riponne, MM Favre, Ruey et Mermoud ont pu constater en direct le fossé existant entre leur position et celle des employés de l'Etat. Leur volonté de démontrer que le gouvernement voulait augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires a été ridiculisée par l'assemblée qui a bien compris toute la duplicité des propositions envisagées.

L'assemblée votait alors une résolution demandant à la FSF de tout mettre oeuvre afin que le Conseil d'Etat retire son projet et entame de véritables négociations.

Devant l'absence de réaction du pouvoir, l'assemblée des délégués du 1er octobre décidait d'une grève de la fonction publique le 6 octobre.

Cette journée, organisée par les trois associations du personnel, décentralisée dans quatre endroits du canton, eut un très fort impact sur l'opinion publique comme le confirmèrent divers sondages. Notre détermination à poursuivre nos actions déstabilisa enfin nos gouvernants.

Le Comité central du 8 octobre décida alors de faire une contre-proposition sur la base de la convention salariale 1998; celle-ci fut transmise officiellement au Conseil d'Etat le 10 octobre, veille des vacances scolaires. Nos partenaires, SSP et SUD, mis au courant du projet avant le CC, donnèrent, avec plus ou moins de réserves, leur accord à notre démarche. Le lundi 19 octobre, le Conseil d'Etat réagissait en invitant la FSF à une séance exploratoire le 21 octobre. Cette séance où nous dûmes, dans un premier temps imposer la présence des représentants du SSP et de SUD, se transforma très vite en une séance de négociations. Le Conseil d'Etat annonça d'entrée le retrait de son projet, gardant la cible de 35 millions d'économies comme but. Après trois séances de longue durée, un procès-verbal de décision put être signé par le Conseil d'Etat et les représentants des trois associations du personnel.

Cet accord nous a permis essentiellement de sauvegarder les mécanismes du Statut. La convention salariale en vigueur en 1998 a été reconduite dans son intégralité. Nous avons accepté en plus un jour de congé non payé. La cible d'économies a été ramenée à un montant inférieur à 30 millions.

En contrepartie, le Conseil d'Etat s'est engagé à verser une participation financière à chaque collaborateur en 2000 et 2001, en fonction du résultat des comptes 1999 et 2000.

Il s'est engagé aussi à analyser, de manière paritaire, le problème de la surcharge et de la pénibilité qui existent dans certains secteurs de l'Administration.

D'autre part une négociation s'engagera sur le nouveau Statut des fonctions publiques en partant des positions respectives des Associations du personnel et du Conseil d'Etat. Cette nouvelle convention a été ratifiée par l'Assemblée des délégués FSF du 29 octobre et par l'Assemblée générale du SSP. Quant à SUD, ils ont organisé une consultation générale de leurs membres; à peine 10% y répondit et une faible majorité négative se dégagea.

Les modalités d'application de cet accord demandent, de notre part, une vigilance sans faille. Il a fallu, d'abord, en janvier préciser l'application du jour de congé non payé, puis faire rectifier les retenues faites sur les salaires en compensation des heures de grève. A fin mars, nous avons constaté que le Conseil d'Etat réintroduisait un délai de carence de 3 mois pour le remplacement d'un fonctionnaire alors qu'il avait abandonné cette idée lorsque les négociations d'octobre 1998 avaient démarré.

#### 4.- COPAR et CPEV

La Commission paritaire n'a pas joué le rôle habituel qui lui est dévolu, soit la reclassification des fonctions. La FSF a demandé sa convocation en septembre afin qu'elle joue son rôle de conciliation entre employeur et employé. Deux séances nous ont permis d'expliquer la position des associations aux délégués de l'Etat et nous avons pu constater que plusieurs d'entre eux se distanciaient des positions exprimées par le Conseil d'Etat. Cette constatation s'est renforcée lors de la séance avec le Conseil d'Etat qui s'est enfermé dans des déclarations indéfendables. Même si la conciliation n'a pas abouti, cette démarche a prouvé que nous voulions épuiser toutes les voies légales avant l'affrontement et elle nous a permis d'exposer la situation telle que nous la vivions.

A fin mars 1999, nous avons écrit au Conseil d'Etat afin qu'il renouvelle la COPAR, comme il aurait dû le faire au début de la nouvelle législature selon la loi sur le Statut actuellement en vigueur. Ce retard est certainement dû au manque de considération du gouvernement pour une commission qui a l'audace d'exprimer des positions qui ne lui plaisent pas toujours.

La Caisse de pensions se porte bien, n'en déplaise à ses éternels détracteurs. Son taux de couverture ne cesse d'augmenter et ses résultats annuels sont très satisfaisants. Nous pouvons remercier nos délégués au Conseil d'administration pour leur travail et pour la manière dont ils défendent nos positions, particulièrement lors des attaques sur les rentes de l'automne.

Nous aurons certainement beaucoup à faire pour défendre une institution face aux multiples motions qui la concernent et aux projets de démantèlement proposés par les milieux proches du patronat.

#### 5.-NOS ENGAGEMENTS ACTUELS

##### a) Évaluation des fonctions

Le groupe chargé de mettre sur pied le projet de description et d'évaluation des fonctions est arrivé au terme de la première partie de son travail. Actuellement, les associations attendent que les droits de recours pour les fonctionnaires soient définis avant que le travail ne se poursuive. Le représentant du Comité central au sein de ce groupe, Frédéric Dupuis, nous renseigne régulièrement sur l'évolution des travaux.

## b) Harcèlement, mobbing

En décembre 1998, un groupe de travail s'est préoccupé de la mise en oeuvre d'un groupe chargé de régler les problèmes de mobbing au sein de l'administration cantonale vaudoise; Christian Rapin y représente la FSF.

Le projet est en voie de résolution. Sept personnes ont été désignées pour faire partie de ce groupe, il ne manque plus que la ratification de leur nomination par le Conseil d'Etat pour que leur formation puisse débuter. Les termes de leur mandat doivent être précisés, suite au passage dans le Service juridique de l'Etat

Si tout se passe comme prévu, il devrait commencer son travail dès le 1er juin 1999, avec deux mois de retard sur la planning prévu.

## c) Surcharge et pénibilité

Suite à la convention salariale signée en automne 1998, un groupe de contact formé des représentants des trois associations du personnel et de M.Vincent Grandjean, Chancelier, représentant le Conseil d'Etat, s'est réuni pour la première fois au début du mois de février. Jean-François Périsset et Christian Rapin ont été désignés pour y représenter la FSF.

La procédure prévoit d'identifier les secteurs soumis à une surcharge et une pénibilité excessive, de fixer des priorités, de déterminer le cadre des mesures envisageables, de proposer un plan de mesures au Conseil d'Etat et finalement de mettre en oeuvre et de contrôler la réalisation.

Plusieurs associations de la FSF ont rendu leur rapport montrant que la politique de limitation du personnel que l'on a connue ces dernières années a eu des effets pervers. Le CHUV, le secteur pénitencier et la police ont vu leur situation précaire déjà reconnue; les enseignants vont être aussi largement consultés, afin de mieux cerner les difficultés rencontrées dans leur secteur.

## d) Réallocations

Un Comité de pilotage est chargé d'examiner comment réallouer une partie des économies faites dans le cadre de la démarche "Orchidée". Christian Rapin y représente la FSF.

Une partie de ces réallocations vont être utilisées pour le dossier "Surcharge et pénibilité". D'autres mesures sont à l'étude comme l'unification de la formation des apprentis ou la création d'un lieu d'accueil à Lausanne pour les enfants en bas âge des fonctionnaires.

#### e) La "Table ronde"

Notre participation à la "Table ronde" a été décidée en décembre, non sans quelques hésitations. Nous ne pouvions refuser un dialogue que nous avons réclamé quelques mois plus tôt. Nous devons participer afin d'expliquer que nous sommes très attachés à la qualité des prestations du service public et que, dans certains secteurs, les limites sont déjà dépassées et qu'il n'y a plus d'économies possibles.

Nous devons aussi rappeler la part des sacrifices déjà consentis par les fonctionnaires qui devait être reconnue avant le début des travaux. D'autre part, il fallait veiller à ce que la "Table ronde" ne se mette pas à négocier un nouveau Statut à notre place, ce qui aurait été, pour nous, une raison de nous retirer.

Nous avons pu déléguer des représentants dans les cinq tables thématiques. Selon les procès-verbaux reçus, peu d'idées nouvelles sont apparues; par contre, toutes celles émises dans le "Rapport Blanc" ou lors des démarches "Orchidée I et II" sont ressorties.

La "Table ronde" étant un point de l'ordre du jour de l'assemblée, vous aurez tout loisir d'en débattre et de définir la position de la FSF à la veille de la dernière séance plénière.

#### f) Syndicalement vôtre

Lors de la dernière assemblée ordinaire des délégués, nous avons évoqué la création d'un organe d'information. Nous avons donc édité "Syndicalement vôtre" dont le numéro quatre vous est parvenu en mars. Ainsi, quatre à six fois par année, vous aurez des nouvelles de notre travail et de vos associations. La collaboration avec le journal "La fonction publique" n'est plus possible. En effet, ce périodique relate aussi bien les prises de position de la FSF, que celles de SUD; parfois même des attaques auxquelles nous ne pouvions répondre, si ce n'est un mois après. Grâce à "Syndicalement vôtre", nous pouvons aussi mieux vous informer, au moment où nous le désirons et à moindre frais pour nos sociétés, ce qui n'est pas négligeable.

## Perspectives d'avenir

Prochainement vont débiter les négociations sur le Statut. Nous aurons besoin du soutien de tous nos membres pour faire comprendre à la classe politique que le démantèlement du service public ou son affaiblissement n'est pas la solution qui permettra au canton de retrouver des finances saines.

Nous continuerons, comme nous l'avons fait avant chaque séance avec le Conseil d'Etat, de chercher à concilier au maximum nos positions avec celles du SSP et de SUD.

Enfin, nous continuerons la mise en application de nos statuts, dans la limite de nos moyens financiers et en comptant sur l'engagement de chacun.

Le Président : Robert Vaucher

Le Secrétaire général: Cédric Eperon